

MAI

LE 1 MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1 mai 2017 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Sont absentes les conseillères suivantes :

Madame Caroline Breault	Madame Lise Ouellette
-------------------------	-----------------------

2017-05-086

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia :

- a. Aménagement paysager des édifices municipaux – Modifications
- b. Service de fibre optique aux citoyens de Maddington – Facturation
- c. Traitement des eaux usées – Achat d'une soufflante et d'accessoires
- d. Traitement de l'eau potable – Avancement du projet
- e. TECQ 2014-2018 – Approbation et dépôt de la programmation

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 03 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 3 avril 2017 a été remise à chaque membre du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le libellé de certaines résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté avec la modification suivante :

Dans la résolution numéro 2017-04-068, modifier le nom de "André Morin" par celui de "André Morinville".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin, mentionne que l'assemblée générale annuelle du réseau biblio aura lieu le 2 juin 2017. Celle-ci ne pourra être présente mais demande de valider auprès des bénévoles leurs disponibilités pour y assister.

COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin, effectue le suivi de l'activité « Jeudis en chanson ». Celle-ci aura lieu le 13 juillet 2017 et l'artiste invité est Madame Manon Lemieux. Une subvention de la Société St-Jean-Baptiste (SSJB) au montant de 750 \$ a été confirmée pour l'organisation de l'activité.

COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette, effectue le suivi de la dernière rencontre. Il y a eu adoption des états financiers 2016 et une discussion sur l'entretien des terrains. Des demandes de soumissions seront faites à cet effet. La prochaine rencontre est prévue pour le 22 mai 2017.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, effectue le suivi de la dernière rencontre. Ils ont reçu 5 candidatures pour l'animation du Camp de jour et le Comité prévoit faire l'inauguration des jeux d'eau le 7 juin 2017. Finalement, le Comité des Loisirs ne pourra pas s'occuper de la préparation et de la vente de hot-dogs lors de l'activité « Jeudis en chanson ».

TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC ET TRANSPORT COLLECTIF

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, effectue le suivi des dernières rencontres. L'organisme « Transport adapté Grand Tronc » devrait transmettre le compte-rendu mensuel des rencontres à la Municipalité et l'organisme « Transport collectif » a tenu son assemblée générale annuelle.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, mentionne que le règlement sur la déverbalisation des cours d'eau a été adopté à la dernière rencontre des maires.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT – AVRIL 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour avril 2017.

CORRESPONDANCE – AVRIL 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim présente la correspondance du mois d'avril 2017 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2017-05-088

COMPTES D'AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes payés ou à payer du mois d'avril 2017 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 160 479.25 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de avril 2017, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRE AU 31 MARS 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose l'état comparatif des activités financière au 31 mars 2017.

2017-05-089

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE SAINT-SYLVÈRE – ÉTATS FINANCIERS 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Sylvère préparés par la firme comptable Groupe RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

D'adopter les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Sylvère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-090

TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC – ÉTATS FINANCIERS 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu les états financiers 2016 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

D'adopter les états financiers 2016 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-091

ENTRETIEN DES PELOUSES – SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allé en appel d'offres pour la tonte de gazon pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule soumission des Entreprises SG :

ANNÉES	PRIX
2017	21 600 \$
2018	21 800 \$
2019	22 000 \$
TOTAL	65 400 \$

CONSIDÉRANT qu'il en coûte moins de 10 000 \$ par année à la Municipalité pour avoir un employé occasionnel et saisonnier pour l'entretien des terrains;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat de travail de l'employé occasionnel et saisonnier actuel de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres pour la tonte de gazon pour la saison estivale 2017.

Que la Municipalité confirme l'emploi de monsieur Michel Breault à titre d'employé occasionnel et saisonnier pour la Municipalité.

Le conseiller, Monsieur Claude Beaudoin, propose de faire ajouter une clause au contrat mentionnant un maximum de 18 tontes pour la saison. Un vote est demandé sur la proposition. 1 vote pour, 3 votes contres. La proposition est rejetée.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2017-05-092

FÊTE NATIONALE À SAINTE-GERTRUDE – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la Fête nationale du 24 juin 2017 provenant du comité de la Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Gertrude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité n'octroie pas d'aide financière au comité de la Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Gertrude;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-093

VENTE DE GARAGE – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-SYLVÈRE

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Saint-Sylvère désire organiser une « Vente de Garage » dans le cadre de leurs activités de levée de fonds le 1^{er} juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que la Municipalité autorise, sans frais pour le Comité, la tenue de l'activité « Vente de Garage » le 1^{er} juillet 2017.

Que la Municipalité autorise, pour cette journée seulement, le Comité des Loisirs à récolter le 10 \$ de frais chargé aux citoyens pour une demande de permis pour la tenue de ventes de garage dans le cadre de cette activité étant donné qu'ils bénéficieront de la publicité effectuée par le Comité des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-094

BÉCANCOUR À VÉLO – DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'activité la « Tournée des clochers » organisée par Bécancour à vélo aura lieu le 4 juin 2017 et propose un trajet qui passe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise les participants à l'activité "la Tournée des clochers" à circuler sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-095

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – DEMANDE POUR LA RÉINTÉGRATION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN HIVERNAL

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles depuis deux ans sont :

- les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :
 - o Sécurité
 - o Chaussée
 - o Drainage
 - o Abords de route

- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est à dire:
 - o achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
 - o achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

CONSIDÉRANT que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

CONSIDÉRANT que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvere demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien hivernal de la reddition de comptes du PAERRL.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fédération Québécoises des Municipalités, à l'Union des Municipalité du Québec, à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ainsi qu'au député Donald Martel pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-096

REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC – DEMANDE DE PRÉSENTATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT que le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec a demandé d'avoir accès gratuitement à une salle pour

faire une présentation de leur organisme et de l'impact des hydrocarbures à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité accepte de donner accès gratuitement à la salle municipale pour la tenue d'une soirée d'information citoyenne par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL - EMBAUCHE

Ce point sera discuté à une prochaine séance du Conseil municipal.

2017-05-097

TRAVAUX – ROUTE DU 16^E RANG

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer des travaux sur la route du 16^e rang dans la cadre de la programmation 2014-2018 de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que la Municipalité retienne les services de Monsieur Jean Beauchesne, ingénieur, pour un montant forfaitaire d'environ 3 000 \$ pour la réalisation du devis des travaux à effectuer sur la route du 16^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE TRAVAUX DANS UN FOSSÉ DE CHEMIN – RANG 10

Les membres du conseil prennent connaissance des travaux qui seront réalisés dans le fossé du rang 10 à la hauteur de la Ferme Rotzetter Inc.

2017-05-098

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX - MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT que les cèdres faisant parti de l'aménagement paysager des édifices municipaux situés au 756A, rue Principale et au 837, Rang 8 sont trop près des édifices et commencent à abîmer ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité procède à l'enlèvement des cèdres situés trop près des édifices municipaux;

Que la Municipalité procède à l'amélioration de ces aménagements en replantant des plantes vivaces ou annuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-099

SERVICE DE FIBRE OPTIQUE AUX CITOYENS DE MADDINGTON - FACTURATION

CONSIDÉRANT que les citoyens de Maddington qui résident sur le rang 10 désirent avoir accès à la fibre optique qui est déployée par la municipalité de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT qu'il avait été discuté avec les membres du conseil municipal de Maddington que la Municipalité autoriserait le branchement des résidences à la condition qu'ils assument le coût de construction du réseau au même titre que les citoyens de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère facture annuellement à la Municipalité de Maddington les frais reliés à la construction du réseau de fibre optique pour les résidences situées sur le rang 10 qui sont au nombre de huit (8) et ce, jusqu'au paiement de la totalité de la dette.

Que pour l'année 2017, la facture représente un montant de 384 \$, soit 8 résidences à 48 \$ chacune.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-100

TRAITEMENT DES EAUX USÉES - ACHAT D'UNE SOUFFLANTE ET D'ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir une soufflante et ses accessoires pour la station de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim effectue les démarches pour l'acquisition et le paiement d'une soufflante et de ses accessoires pour un montant d'environ 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-101

TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – AVANCEMENT DU PROJET

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer des travaux d'amélioration de sa station de traitement de l'eau potable dans le cadre de la programmation 2014-2018 de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité effectue des démarches auprès de la firme EXP pour faire avancer le dossier afin de pouvoir réaliser les travaux rapidement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-102

TECQ 2014-2018 – APPROBATION ET DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution

gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Les citoyens présents s'informent sur la fibre optique et les forfaits offerts, sur la vente de garage organisée par le Comité des Loisirs ainsi que sur le bail de location du garage municipal.

Pendant la période de question, le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire à 20 h 52 et regagne son siège à 20 h 54.

2017-05-103

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 21 h 03.

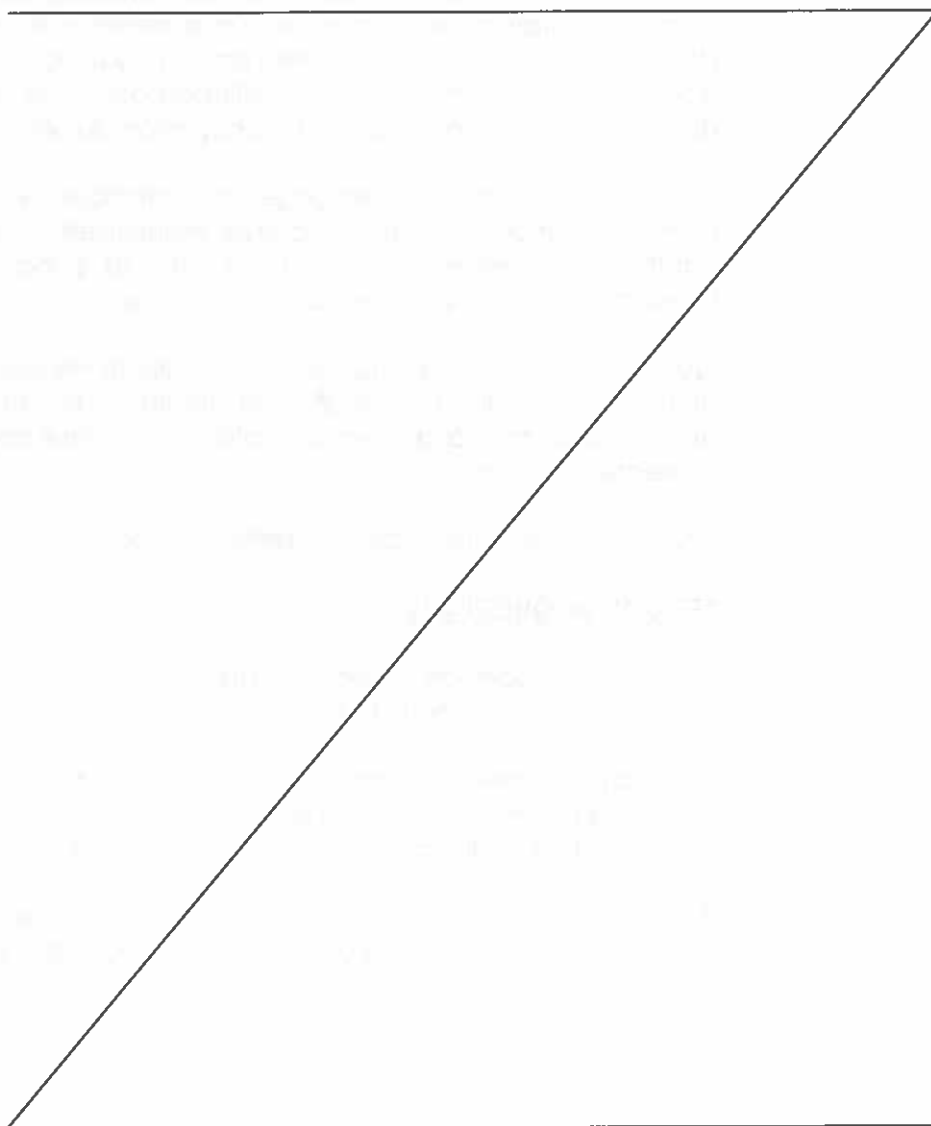
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Caroline Poirier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire



RÉSOLUTION 2017-05-102 ANNEXE - 1



Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
volet Programmation de travaux

Municipalité (code géographique) : Saint-Sylvestre (38005)
Programme : TECQ 2014-2018

N° de dossier : 1038005
Date de l'impression : 2017-05-01

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014 :	870
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$) :	24 360 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5) :	121 800 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) :	624 233 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D) :	746 033 \$

Investissements prioritaires

Travaux priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	499 387 \$	0 \$	499 387 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	499 387 \$	0 \$	499 387 \$

Travaux priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des Infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Travaux priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

**RÉSOLUTION 2017-05-102
ANNEXE - 2**



Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
volet Programmation de travaux

Municipalité (code géographique) : Saint-Sylvestre (38005)

N° de dossier : 1038005

Programme : TECQ 2014-2018

Date de l'impression : 2017-05-01

Travaux priorité 4 - Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMOT

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	100 000 \$	0 \$	100 000 \$
2018-2019	24 846 \$	0 \$	24 846 \$
Total	124 846 \$	0 \$	124 846 \$

Coût total des travaux - Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	599 387 \$	0 \$	599 387 \$
2018-2019	24 846 \$	0 \$	24 846 \$
Total	624 233 \$	0 \$	624 233 \$

Bilan des Investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés :	624 233 \$
Montant de la contribution gouvernementale :	624 233 \$
Surplus / déficit :	0 \$